

service de l'information (514) 286-2155 1001 St-Denis, Montréal H2X 3J1



# nouvelles csn

numéro 60

semaine du 27 novembre au 3 décembre 1979



## LA CSN MAINTIENT SES POSITIONS FACE À LA LOI 17

La CSN a fait parvenir un télégramme au ministre Pierre Marois pour lui faire part de sa détermination à obtenir que la loi 17 sur la sécurité-santé protège vraiment les travailleurs, pour l'enjoindre à aller plus en profondeur dans les amendements qu'il entend présenter au conseil des ministres bientôt. La CSN est d'avis que les quelques modifications déjà prévues par le ministre d'État au développement social sont intéressantes mais insuffisantes.

Parmi les améliorations au projet de loi, il faut souligner la suppression de la restriction au droit de refuser un travail qui institutionnalisait des « risques normalement et habituellement inhérents ». La CSN s'est également montrée satisfaite du fait que la liste des contaminants, des matières dangereuses et des maladies industrielles ne soit pas définitive et restrictive.

La CSN aurait toutefois aimé retrouver parmi les amendements le droit collectif d'arrêter de travailler, la reconnaissance syndicale au chapitre des délégués à la prévention et l'assurance que les dispositions incluses aux conventions collectives seront respectées. Il faut noter que d'autres amendements pourraient être conformes aux revendications adoptées par le congrès spécial qui a été tenu à ce sujet, à condition d'être établis plus clairement.

**SOMMAIRE : UN CONSEIL CONFÉDÉRAL FRUCTUEUX \*\*\*\*\* DE NOMBREUSES ADHÉSIONS \*\*\*\*\* DÉBRAYAGE AU CENTRE JEAN-OLIVIER CHÉNIER \*\*\*\*\***



**À la CSN, les intérêts des travailleurs d'abord** Soumis à bien des épreuves durant les derniers mois, accusé des pires méfaits par ses détracteurs, le mouvement syndical de plus de 220 000 membres qu'est la CSN continue de démontrer que la démocratie et la combativité sont rentables. Dans les dernières semaines, les délégués de toutes les instances ont eu à se pencher sur des questions importantes qui ont nécessité toute leur ardeur, tout leur temps, ce qui a contribué aux succès qu'on connaît : le règlement de la FAS dans les hôpitaux, la résistance aux attaques du gouvernement, de son premier ministre et de ses souteneurs. Du côté de l'organisation, l'oxygène entre à pleines portes, ce qui signifie clairement que beaucoup de travailleurs ne sont pas dupes des stratégies mises en place par le Parti québécois et ses représentants.



## L'agenda du mouvement

### Décembre

- 2 et 3 Cours de formation en sécurité-santé par le CCSNM (jour).
- 3 4 et 5 Réunion du Conseil syndical du SECSN.
- 4 Formation en sécurité-santé par le CCSNM (soir).
- 6 et 7 Formation, session de base 2e partie, CCSNM.
- 8 Formation pour les officiers et les responsables de l'information, CCSNM.
- 8 Cours sur les procédures d'assemblée par le CCSNM.
- 8 Congrès du Conseil central de la Côte-Nord.
- 14 Réunion du comité national de mobilisation, à Québec.
- 15 et 16 Formation sur la question nationale, CCSNM.
- 18 Réunion de l'équipe de la FNC et de l'exécutif, à Montréal.

### Janvier 1980

- 7 et 8 Coco de la FESP. Celui du 3 et 4 décembre est annulé.

**Soirée de solidarité. Le mercredi 12 décembre 1979 à 19h00**, il y aura une soirée de solidarité pour appuyer les grévistes de l'usine Bohn de Longueuil, propriété de la multinationale Gulf and Western. On sait que cette entreprise préfère faire croire à une fermeture au lieu de négocier honnêtement avec les travailleurs. La soirée de solidarité aura lieu à la **salle Union Française, 429 rue Viger, métro Champ-de-Mars, à Montréal**. Les billets vous sont offerts pour \$ 3.

**Retraite bien méritée.** Le camarade Robert Garneau, conseiller syndical à la vérification à Québec vient de prendre sa retraite après trente-deux ans de militantisme à la CSN, dont treize comme conseiller syndical. Nous lui souhaitons une heureuse retraite, de conserver sa santé, ce qu'il a bien gagné.

## UN CONSEIL D'ARBITRAGE FRUCTUEUX

La CSN a tenu la semaine dernière l'un des conseils confédéraux les plus fructueux des dernières années. Réunis à Québec du 30 novembre au 1er décembre, les 150 délégués ont tout d'abord accueilli par des applaudissements prolongés les mises au point que le président de la centrale devait faire à la suite « d'accusations et de mensonges » formulés les jours précédents par certains dirigeants de la FTQ.

Norbert Rodrigue avait d'ailleurs, deux jours auparavant, retourné en sa faveur une situation difficile devant les délégués au **congrès de la FTQ**. Dans une courte allocution, il avait mis les points sur les « i » en ce qui concerne les accusations de maraudage dirigées contre la CSN, particulièrement par les Métallos de Jean-Gérin Lajoie.

Précisant devant le Conseil confédéral qu'il n'avait pas l'habitude de parler de la sorte de la FTQ et de ses dirigeants, Norbert Rodrigue devait dire que les récentes attaques à l'endroit de la CSN et de ses militants exigeaient une réplique. « Je ne comprends pas leurs attaques, qui cherchent à confirmer la propagande du gouvernement et à disqualifier la grève de nos militants dans les affaires sociales. Veulent-ils être plus péquistes que le ministre des Finances ? », s'est-il demandé, rappelant que ce dernier avait déclaré que la grève de 4 jours des membres de la CSN avait hâté de deux semaines un règlement.

Le même soir, **le coordonnateur CSN au Front commun**, Marcel Gilbert, affirmait que « ceux qui soutiennent, comme on l'a entendu ces derniers jours, que la grève dans les affaires sociales a été inutile, et que le règlement était sur la table avant le déclenchement de la grève profèrent une absurdité à plus d'un titre ». C'était une réplique à MM. Laramée et Daoust de la FTQ. « Deux jours après le déclenchement de la grève, l'enrichissement en troisième année de convention et l'harmonisation des tâches n'étaient pas encore acquis », a-t-il précisé.

Quant au **Livre blanc sur la nouvelle entente Québec-Canada**, si la CSN « considère que le projet de nouvelle entente manifeste une volonté d'accroître l'emprise du peuple québécois sur ses institutions politiques », elle constate que « cette volonté demeure très limitée dans la mesure où elle ne permet pas une réappropriation réelle de la maîtrise de notre développement, l'ensemble des institutions proposées étant marqué par le maintien des forces économiques qui dominent le peuple québécois ».

Le conseil confédéral réclame donc du gouvernement qu'il précise le contenu et les modalités du projet, y compris la constitution qu'il envisage pour le Québec souverain. « Le peuple est en droit d'exiger des précisions sur le contenu du mandat de négociations recherché par le gouvernement québécois », estime la CSN.

D'autre part, suite à un premier rapport livré au Conseil par le comité chargé d'étudier **l'accréditation multipatronale et le pluralisme syndical**, toutes les instances du mouvement devront, au cours des prochains mois, étudier ces questions pour qu'un prochain débat puisse déterminer la position finale de la centrale. Les critères fondamentaux d'une telle démarche demeurent l'accès à la syndicalisation pour le plus grand nombre possible de travailleurs et le maintien du contrôle démocratique de ces travailleurs sur leur syndicat.

Le Conseil confédéral, enfin, s'est penché sur le **projet de réforme du mode de scrutin** mis de l'avant par le gouvernement québécois et véhiculé par un livre vert de l'ex-ministre Robert Burns. La position de principe en faveur de la représentation proportionnelle a été réaffirmée et la proposition de la CSN vise des objectifs susceptibles d'assurer la plus large représentation possible des élus.



## LA CSN RÉCLAME UN PROJET DE CONSTITUTION POUR LE QUÉBEC, AVANT LE RÉFÉRENDUM

Samedi le 1er décembre 1979 — La CSN a réclamé du gouvernement, hier, qu'il précise le contenu et les modalités du projet de souveraineté-association, y compris la constitution qu'il envisage pour le Québec souverain. Si le prochain référendum doit envisager l'avenir du peuple québécois, comme l'affirme le Livre Blanc sur la nouvelle entente Québec-Canada, le peuple est en droit d'exiger des précisions sur le contenu du mandat de négociations recherchées par le gouvernement québécois.

Ces précisions devront intervenir au début de la période référendaire pour que le débat en soit véritable. Elles devront en outre être soumises à la discussion des divers groupes sociaux par le biais d'une commission parlementaire qui siègera dans toutes les régions et dont les travaux devront être entièrement télédiffusés, comme le sont les travaux de l'assemblée nationale.

Voilà ce que le conseil confédéral de la CSN revendique à ce moment-ci, pour démocratiser le débat référendaire. Après avoir consacré une journée et demie à l'analyse du Livre Blanc, les 150 délégués qui forment l'instance suprême de la CSN entre les congrès ont considéré qu'on ne peut démocratiquement voter sur la question référendaire sans connaître quelle sorte de société on envisage après, car cela équivaldrait à voter sur un mandat en blanc, une pratique contraire à la démocratie syndicale.

« Toute l'expérience des travailleurs et des travailleuses au sein de leurs organisations syndicales repose sur l'exigence de confier à leurs représentants des mandats discutés et formulés démocratiquement, souligne le conseil confédéral. Or, la démarche proposée par le Livre Blanc, qui nous acheminera vers le référendum, ne permet pas ce contrôle démocratique dans la formulation de ce projet politique.

□ □ □

### Québec, le 27 novembre 1979 — **DANS LE SECTEUR PUBLIC, REJET DES DERNIÈRES OFFRES PAR LES EMPLOYÉS DE SOUTIEN DES COMMISSIONS SOCIALES ET DES CEGEPS —**

À la suite d'une recommandation de rejet de la part de leurs dirigeants syndicaux, les employé(e)s de soutien des commissions scolaires et des cégeps (CSN) ont rejeté à plus de 80 % les dernières offres gouvernementales faites à leur table sectorielle. Selon les représentants syndicaux, les textes proposés sont inférieurs au statu quo et ne répondent pas aux problèmes réels exposés par la partie syndicale. Ils ont en outre déclaré que la loi 62 a bloqué les négociations parce que les groupes patronaux y ont vu la possibilité de s'en sortir sans négociation. Le rejet a aussi été voté par les employé(e)s des centres de formation professionnelle et des traverses.

**Nouvelle convention Chez Classic Bookshops.** Le tribunal d'arbitrage qui avait été formé pour rendre une décision dans le conflit qui opposait depuis plus d'un an le syndicat des employé(e)s de Classic Bookshops (CSN) et la compagnie pan-canadienne a pris fin par l'imposition d'une convention collective qui met fin à cinquante ans de « cheap labor » dans ce domaine. Les employé(e)s ont obtenu des augmentations qui atteindront 40 % à l'échéance du contrat de travail, dans 18 mois.

★ ★ ★

**Victoire du syndicat des employés du centre Marronnier (CSN).** Les employés du centre Jean-Olivier Chénier de Ville Saint-Pierre ont obtenu satisfaction dans le conflit qui les opposait à leur employeur au sujet de leurs horaires de travail. Jusqu'à la signature de la convention collective au niveau provincial, les éducateurs commenceront à travailler à 7h00 au lieu de 6h30 et il semble qu'une entente soit intervenue avec la Commission scolaire pour retarder le début des cours, ce qui leur permettrait de garder le même horaire jusqu'à la prochaine négociation. Pour ce qui est des suspensions que l'employeur avait généreusement distribuées, il a accepté, lors de la signature de l'entente de retour au travail, de ne maintenir que cinq plaintes dont le bien-fondé devra être établi par un tribunal d'arbitrage. Si les suspensions sont maintenues, elles seront de cinq jours au maximum. Il doit y avoir entente entre les deux parties pour ce qui est du choix du président du tribunal d'arbitrage, ce qui risque d'être long.

★ ★ ★

**Conflit à Surentec.** Le syndicat des employé(e)s de Surentec (CSN) qui essaie actuellement de négocier une première convention collective se heurte à une mauvaise foi peu commune. Les 160 travailleurs et travailleuses ont obtenu une entente de principe sur le plan normatif mais pour ce qui est des salaires, l'employeur s'entête à ne leur offrir que \$ 0.05 d'augmentation. Le dimanche 3 décembre, les membres du syndicat ont rejeté unanimement cette offre ridicule et ils prendront un vote de grève bientôt si la situation ne change pas.



Montréal, le 29 novembre 1979 — **DÉBRAYAGE À LA COMMISSION DES DROITS DE LA PERSONNE** — Les employé(e)s de la Commission des droits de la personne, syndiqué(e)s à la FPSCQ (CSN), ont effectué un débrayage d'une journée afin de protester contre le refus patronal de négocier une première convention collective dans le cadre du front commun CSN-CEQ-FTQ. Pour sa part, le syndicat demeure convaincu qu'aucun obstacle majeur s'oppose à une négociation en front commun et que la convention collective ainsi négociée pourra tenir compte des particularités de la Commission.

□ □ □

Cap de la Madeleine, le vendredi 30 novembre 1979 — **LES 920 TRAVAILLEURS DE REYNOLDS ACCRÉDITÉS À LA CSN** — Le syndicat des travailleurs de la Reynolds (CSN), regroupant les 920 travailleurs de cette usine métallurgique du Cap de la Madeleine, a reçu hier son certificat d'accréditation du ministère du Travail du Québec.

Membres des United Steelworkers of America (Métallos) depuis 1967, ces travailleurs ont décidé l'été dernier de se donner un syndicat autonome affilié à la CSN parce qu'ils avaient perdu toute confiance envers leur union américaine, lui reprochant notamment une absence évidente de volonté de défendre leurs intérêts. Ainsi, par exemple, ils ont dû loger deux plaintes en vertu de l'article 38B du code du travail parce que les métallos refusaient de faire les griefs qui s'imposaient contre des mesures disciplinaires imposées à MM. Serge Descôteaux et Robert Rocheleau.

□ □ □

Québec, le mercredi 28 novembre 1979 — **VAILLANCOURT FERME SES PORTES : 110 TRAVAILLEURS MIS À PIED** — Les 110 travailleurs de la boulangerie Vaillancourt de Québec, membres de la CSN, ont fait parvenir un télégramme au ministère de l'Industrie et du Commerce, M. Yves Duhaime, pour lui demander une enquête publique sur les motifs qui justifieraient la fermeture prévue pour mercredi le 18 janvier.

Les syndiqués réunis en assemblée générale vendredi soir, ont donné unanimement un mandat à leur exécutif syndical de prendre tous les moyens nécessaires pour éviter la fermeture de l'usine.

Les travailleurs dont la moyenne d'ancienneté est de 10 ans allaient commencer, dans quelques semaines, les négociations pour le renouvellement de leur convention collective. La question qui vient spontanément à l'esprit dans ces circonstances, à savoir s'il s'agit d'une tactique de négociations, ne peut trouver de réponse dans la mesure où le groupe Samson se refuse à dévoiler ses états financiers. Au Québec, contrairement à la plupart des pays d'Europe, il n'y a pas de législation qui oblige un employeur à la transparence économique. C'est pourquoi nous demandons une enquête publique sur cette fermeture.

**Règlement chez les employés de commerce de Plessisville.** Le syndicat des employés de la COOP alimentaire de Plessisville a signé une entente de retour au travail le 26 novembre à la suite d'une assemblée générale où les travailleurs ont pris connaissance des offres patronales faites à une séance de négociation. Les syndiqués ont obtenu satisfaction pour la plupart de leurs revendications. Ils ont notamment conservé l'indexation qu'on voulait supprimer. La convention est d'une durée de trois ans et elle a été acceptée par 84 % des membres.

★ ★ ★

**Les bureaux de la femme-député de Hull occupés.** Le 27 novembre dernier, les 22 membres du syndicat des travailleurs en construction de la vallée de l'Outaouais ont occupé le bureau de la femme-ministre Jocelyne Ouellette pour contester contre l'engagement de travailleurs qui n'ont pas de cartes de classification par des entrepreneurs en construction. La femme-ministre s'est engagée à donner suite à cette manifestation et à répondre aux travailleurs dans les plus brefs délais.

★ ★ ★

**Nouveaux membres.** Le service de l'organisation de la CSN vient d'annoncer que les 200 travailleurs de la seule usine de briques réfractaires en Amérique du Nord, Didier Corporation de Bécancour, sont maintenant syndiqués avec la CSN. Par ailleurs, à Québec, les 500 employés du Québec-Hilton qui depuis longtemps voulaient être syndiqués avec la CSN ont reçu leur certificat d'accréditation après plus de quatre ans d'attente. On se rappellera que le local 31 de la FTQ a tout fait pour contester l'accréditation, sans succès.

Il y aura présentation du film « La maladie, c'est les compagnies » avec la présence du réalisateur, le 10 décembre à Chicoutimi, le 11 décembre à Alma, le 13 décembre à Hull. Vous obtiendrez plus d'informations auprès de votre conseil central.